

# Séance du 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, et le vingt et un du mois de janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire

**Etaient présents** : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CONTANT Evelyne, GONCALVES Jean, JALOUX Patricia, CABOT Christophe, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, VERGNE Sandra, CASTEX Céline, GROSCLAUDE Mathias, DELATTRE Richard, PILLOT Christine.

**Excusé**: Monsieur CALLOT Franck.

**Secrétaire : Madame DAUNIQUE Monique**

**Date de convocation** : 14 janvier 2016

**Date d'affichage** : 14 janvier 2016

Le compte rendu du conseil municipal du **19 novembre 2015** est approuvé à l'unanimité.

## Communications du Maire :

### Vœux reçus

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la liste des vœux reçus par la commune.

### Groupement de commandes départemental d'achat de gaz naturel

Madame le Maire présente à l'assemblée l'évolution de l'indice PEG depuis décembre 2014, date de l'adhésion de la commune au groupement de commandes départemental d'achat de gaz naturel, d'où il ressort une baisse de la valeur de l'indice de 24,9%.

### Remerciements pour attribution de subvention

Madame le maire communique à l'assemblée les remerciements pour l'attribution d'une subvention communale de

- CFA Interpro de l'Aube
- Loisirs et détente
- ASC Fresnoy-Clérey (subvention complémentaire exceptionnelle)

### Invitation vernissage

Madame le Maire communique au conseil l'invitation au vernissage des œuvres de l'artiste, Alain RICHARD, à la galerie L'Arrivage, Rue Larivey à TROYES du jeudi 4 au dimanche 7 février 2016.

### **Opération Cartes de Vœux des élèves**

Madame le Maire présente à l'assemblée les cartes de vœux réalisées par les enfants des écoles dans le cadre de l'opération « Carte de vœux 2016 » que ses derniers lui ont adressées. L'opération a fait l'objet d'une information dans le cahier des élèves en date du 20 novembre dernier dans laquelle était demandé aux enfants qui étaient intéressés, avec l'accord de leurs parents, de lui adresser une carte de vœux qui servirait de modèle aux cartes de vœux que la commune adresse traditionnellement aux administrations et services avec lesquels elle travaille régulièrement.

Parmi les cartes qu'elle a reçu, dont certaines avec du retard, Madame le Maire a choisit celle de Camille, élève de CM1.

### **SDIS : Montant prévisionnel de la contribution de la commune**

Madame le Maire informe l'assemblée que cette année le montant prévisionnel de la contribution au SDIS s'élèvera à 10.887,12 euros, somme qui sera inscrite au budget 2016.

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Madame le Maire présente à l'assemblée :

- D'une part de la Communauté de Commune Seine Barse demandant que soit prolongé et reporté le délai de réflexion afin d'analyser au mieux les incidences, notamment en matière de fiscalité, de compétences transférées sans oublier l'intérêt qui doit en découler et émettant un avis favorable à 13 voix, défavorable à 11 voix et réservé à 4 voix pour la proposition de rapprochement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes
- D'autre part du Conseil Départemental de l'Aube, précisant le vœu adopté à l'unanimité moins une voix par les conseillers départementaux d'où il ressort le souhait que la Communauté de Communes Seine Barse fusionne avec le Grand Troyes

### **CFC : Compte Rendu du Téléthon**

Madame le maire communique à l'assemblée le compte rendu du Téléthon organisé les 4 et 5 décembre 2015 par le Comité des Festivités Clériciennes : 12 personnes de tout âge ont participé à « Clérey à toutes jambes ». 10 personnes de Génération Mouvement ont joué aux cartes et profiter des boissons et crêpes mises en vente. Les participants sont venus nombreux à la randonnée VTT mais seuls 4 enfants ont assisté à la représentation de théâtre Kamishibai. La totalité de la recette s'élevant à 1160 euros a été intégralement reversée à l'AMF Téléthon.

### **Dépôt de plainte**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a déposé plainte auprès de la Gendarmerie de Bréviandes pour dégradation de biens destinés à la décoration publique en rapport avec la taille à la tronçonneuse d'arbres au mépris de toutes règles relative à l'élagage mais surtout au mépris du bien public.

### **Page facebook**

La question de l'opportunité de la création d'une page facebook de la commune en complément du site internet étant posé, l'option retenue est celle de la parution des manifestations communales sur le site internet de la commune et sur la page facebook « Le petit aubois »

## Questions principales

### **2016-2 : Prise en charge des NAP**

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état des heures effectuées par les agents de l'Association Familles Rurales Clérey-Fresnoy le Château dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015 pour un montant de 891,52 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce montant et informe de son accord pour le remboursement de cette somme à l'Association Familles Rurales Clérey-Fresnoy le Château.

### **2016-3 : Prise en charge partielle du Contrat Avenir du CLSH**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2014-54 en date du 18 décembre 2014, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la prise en charge de la somme de 1.304,28 euros correspondant à la prise en charge partielle du Contrat Avenir du CLSH (108.69 euros \* 12 mois).

### **2016-4 : Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF**

Madame le Maire :

- expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.
  
- donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :
  - de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 EUR/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
  - que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

### **2016-5 : Plan communal de sauvegarde**

Ce document définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et autorise le Maire à prendre l'arrêté municipal en conséquence.

## 2016-6 : Rémunération des coordonnateur et agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, concernant la rémunération :

- du coordonnateur : un calcul sur la base de 300,00 euros brut.
- des agents recenseurs : un calcul sur la base d'un montant de 3,85 euros brut par bulletin de logement composant le district affecté à l'agent.

## Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe : nombre d'heures

Madame le Maire explique que la préparation des travaux mis en place dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) demande de plus en plus de préparation en amont. Le Conseil Municipal demande qu'un programme des activités des NAP soit affiché à disposition des parents et que le planning de préparation des activités soit fourni.

## Questions diverses

### 2016-1 : Projet de vestiaires au stade de football : demande de subventions

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de création de vestiaires sur le stade de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant l'état de vétusté des équipements actuels,
- considérant la demande de l'Association Sportive et Culturelle Fresnoy Clérey
- considérant l'appel à projet de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'Horizon Bleu 2016,

- ✓ adopte le projet de création de vestiaires au stade de football
- ✓ accuse réception des différents devis. Les mieux disant étant ceux de :
  - ✚ Sotramo pour la fourniture de 6 bâtiments modulaires série EP 6000 à usage de vestiaires et installations sportives d'un montant HT de 46.000,00 euros.
  - ✚ L'entreprise BILLI Frédéric pour l'implantation de plots béton pour 6 bâtiments modulaires d'un montant HT de 4.164.00 euros.
  - ✚ Logean Electricité pour l'alimentation électrique des bâtiments modulaires d'un montant HT DE 424,79 euros.
  - ✚ Terrassement Robin Alban pour les travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement pour un montant HT de 2.265,00 euros
- ✓ informe que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016,
- ✓ sollicite une demande d'aide départementale auprès du Conseil Départemental de l'Aube,
- ✓ sollicite une demande d'aide auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du programme Horizon Bleu 2016 Infrastructures,

Le Conseil Municipal précise leur souhait de voir les classes maternelles et primaires de l'école élémentaire de Clérey utiliser les futurs équipements dans le cadre des activités sportives à compter de leur mise en service. Les associations locales et environnantes seront également contactées afin de leur proposer une utilisation des équipements dans le cadre d'un règlement qui restera à déterminer.

### **2016-7 : Mise à jour du classement sonore des voies routières**

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires-Bureau Sécurité Routière et Déplacements concernant la mise à jour du classement sonore des voies routières du département.

L'article L.571-10 du Code de l'Environnement vise à régler l'isolation acoustique des façades des bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres.

Le préfet recense et classe les infrastructures de transport terrestres existantes ou en projet en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine après consultation des communes, les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de ces infrastructures.

Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

Selon la circulaire « Bruit des infrastructures de transports terrestres » du 25 mai 2004, les bases techniques des arrêtés en vigueur doivent être réexaminées tous les 5 ans.

Notre commune étant actuellement impactée, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement a mis à jour le classement sonore de la RD 671, d'où il ressort une proposition de classement au niveau 3 – largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure égale à 100 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide ce nouveau classement.

### **2016-8 : Subvention aux communes sinistrées**

Lors de sa réunion en date du 24 septembre dernier, le Conseil Municipal avait projeté l'attribution d'une subvention aux communes du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) sinistrées lors des intempéries du 19 septembre d'un montant de 500,00 euros.

Faute de connaître la procédure à suivre à l'époque, le Conseil Municipal n'avait pas délibéré à ce sujet.

Suite aux informations transmises le 26 novembre dernier par le PNRFO, concernant la marche à suivre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE l'attribution d'une subvention de 500,00 euros en faveur des communes du PNRFO sinistrées lors des intempéries du 19 septembre sur le compte du PNRFO chargé de collecter les fonds.

### **2016-9 : SITS BAR SUR SEINE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge les frais de gestion du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaires de Bar Sur Seine relatifs au transport des élèves fréquentant le car de transport scolaire pour l'année scolaire 2015/2016 entre Clérey et Bar sur Seine.

### **2016-10 : Prestation drone**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Eric GENNERET a utilisé son matériel de modélisme afin de permettre à la mairie d'établir un plan détaillé de son cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE l'attribution d'une subvention de 100,00 euros à l'Association Vailly Air Loisirs dont fait partie Monsieur GENNERET pour le service rendu.

### Demande d'installation de ralentisseurs

Madame le Maire présente à l'assemblée un courrier de l'Association Syndicale Libre du Lotissement du Gué de Fonteny sise Rue des Oliviers à Clérey concernant une demande de mise en place de ralentisseurs Rue de l'Ecole. Cet aménagement sera envisagé lors des travaux de réfection de la Rue de l'Ecole prévus cette année.

### 2016-11 : Devis PC

L'accroissement de la charge de travail du secrétariat de mairie nécessitant le recours à un agent supplémentaire à temps non complet, il semble opportun d'équiper le secrétariat de mairie d'un second poste de travail. Madame le Maire présente à l'assemblée un des devis reçu pour la fourniture d'un PC avec écran, onduleur et sauvegarde d'un montant de 1.013,00 euros HT, hors écran qui sera fourni par ailleurs gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'équiper le secrétariat de mairie d'un second poste de travail selon le devis hors écran présenté.

### 2016-12 : Voirie du lotissement du Bois de Forêt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en place une procédure de classement de la voie du lotissement du Bois de Forêt dans la voirie communale.

### 2016-13 : Accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'en application **de l'article 3 /1° de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale**, les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un **accroissement temporaire d'activité** pour une durée maximale de 12 mois pendant une période de 18 mois consécutifs.

Elle précise que la collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel temporaire dus à un accroissement de la charge de travail au sein du secrétariat de mairie et sollicite l'autorisation de recruter à cet effet un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'adjoint administratif

**Le Conseil Municipal entendu cet exposé, après en avoir délibéré:**

- **autorise en application de l'article 3 /1°** de la loi du 26/01/1984 le recrutement d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe contractuel à raison d'une durée hebdomadaire de 17 heures, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 pour une durée de 12 mois.
- **Fixe la rémunération** de l'intéressée par référence à l'Echelle 3, Echelon 5 IB 347.
- **Dit qu'une période d'essai de trois mois pourra être portée au contrat**
- **Charge Madame le Maire** de la signature du contrat et de ses avenants éventuels.
- **Dit que les crédits** nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**La séance est levée à 22 heures 30.**

**Ont signé, les membres présents,**

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux,**